L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 2 FEVRIER 1868 Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $10; par semestre, $6; par trimestre, $4
Prix d'un numéro, 10 cents.
EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant Le Mardi et le Samedi:
Par an, $5; par semestre, $3.
TARIF D'ANNONCES.
Nos annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paiement $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.
Les annonces publiées par intervalles, paieront comme si elles avaient été faites pour chaque insertion.
Les annonces en noir, dans la page éditoriale, paieront $2 50 net le carré par mois.
Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces seront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenable avec elles; mais l'escompte sera, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.
Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents net la ligne pour chaque insertion.
Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.
Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas spécifié seront publiées six fois.
Les comptes des personnes faisant régulièrement de grosses leurs net et envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS:
DIMANCHE, 2 FEVRIER.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI

Pour les détails, voir les annonces.

Par le shérif, à 4½ heures de l'après-midi, sur les lieux — Le fonds d'une distillerie située aux Nos. 31 et 33 rue d'Espagne, Troisième District. Aussi, les meubles et effets.
Par D. Wilson, huissier, à midi, au No 163 rue Fran klin — Trois petites maisons situées sur ce terrain et qui devront être enlevées après la vente.
Par A. Lange, constable, à midi, au No 21 de la rue St-Ferdinand — Des barils vides, une petite cuve, 7 petites cuves avec tuyaux et autres articles.
Par J. B. Cromi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs — Le terrain situé dans le Troisième District, borné par les rues Moreau, Port, St-Ferdinand et Urquhart, avec les bâtisses qui s'y trouvent.
Par Hoffman, Marks & Co, à 10 heures, à leur salle d'encan, rue de Chartres — Des chaussures, par colis et sans réserve, et à crédit, de marchandises sèches assorties, aussi, un assortiment général de flanelles, satinets, tweeds, mousselines, cotonnades, popelines, &c.
Par S. Guinault, à 11 heures, au bas du Marché, entre Bienville et Conti — Du sumac en bon état, avec chevaux, voitures, tonneaux, etc, et un orgue.
Par A. Fabre, au No 48 de la rue de Chartres — Marchandises sèches, habillements, lingerie, chapeaux, etc.
Par Leslie Stuart & Bros., au No 26 de la rue de Camp — 250 baleines de baleine, oreillers et bordequins, sans réserve.

☞ Achetez vos comestibles et rafraîchissements au Restaurant Turpin, 93 Vieille Levée.

ATTENTION!!

Le shérif procédera demain à 4 heures et demie P. M., sur les lieux, Nos 21 et 23 rue d'Espagne, 3ème District, à l'adjudication du fonds d'une distillerie et d'un lot de meubles, &c.

☞ Ne manquez pas d'assister à un grande vente, par suite de succession, de beaux articles de ménage, au No 174 rue du Canal, vente qui a lieu les mardis, jeudis et samedis. Op prend les billets de ville au pair.

Vente à l'encan d'articles de ménage. — Les nouvels temps ayant empêché beaucoup de personnes d'assister aux ventes à l'encan qui ont eu lieu dans le grand magasin de MM. Levi et Navra, rue du Canal 174, ces ventes se tiennent continuées tous les jeudis, les deux jours, c'est-à-dire mardi, lundi et samedi. Qu'on se procurer dans ces ventes des articles de ménage de tout genre à très bon marché. On reçoit les billets de ville au pair.

Grande vente de marchandises sèches. — Nous appelons l'attention du commerce sur la grande vente sans réserve annoncée par MM. Hoffman, Marks & Co pour lundi prochain. L'assortiment ferme un des stocks les plus frais et les plus variés qui ait jamais été offert dans nos salles d'encan en cette ville, et assurant que l'argent est rare, ces messieurs ont fait des conditions en rapport avec la situation monétaire de la place. Nous engageons donc les marchands et le public en général à ne pas manquer d'assister à cette vente qui aura lieu demain lundi, 3 du courant, à 10 heures du matin, à leur salle d'encan, rue de Chartres. Pour plus amples renseignements, voyez l'annonce.

Les écuries d'Augias.

C'est une tâche herculéenne qu'a entreprise le Comité d'investigation du Bureau des assistants aldermen dans l'affaire Baker. Chaque jour, l'enquête nous révèle quelque manœuvre nouvelle employée par les agents municipaux pour frauder la ville. Il n'est sorte de moyens subreptices auxquels on n'ait eu recours pour tromper la sentinelle vigilante que les comités de finances sont censés exercer. D'après plusieurs témoins, le commissaire des rues et ses délégués sont fait payer pour donner aux entrepreneurs des certificats constatant que les travaux ont été bien exécutés; or des gens dont on graisse la patte, ne doivent pas se montrer bien scrupuleux, et il est à présumer que la plupart du temps les travaux étaient à moitié exécutés. Un autre témoin atteste que certains travaux de nettoyage qui devaient être faits par un entrepreneur, étaient exécutés directement par les travailleurs de la ville, au façon que la corporation payait deux fois pour le même objet. Puis, il y avait des acheteurs supposés pour lesquels on donnait des reçus sous des noms imaginaires; on faisait de même pour les notes de journaliers. Ce n'étaient pas des faux, dit l'employé qui révèle ces étranges procédés, on signait de noms imaginaires. Singulier moyen de mettre les écritures en règle. L'argent donné à des agents employés pour servir au parti dans une élection ne pouvait figurer à ce titre sur les registres, on spécifiait quelques noms de plus aux rôles de solde pour donner à la dépense une forme régulière.

A côté des grandes fraudes, il y a les petits profits. Au dire d'un ancien député du commissaire des rues, ce dernier aurait fait construire une écurie pour y loger ses vaches avec les bois de la ville. Un autre employé avait besoin de sable pour sabler sa cour ou son jardin, il prend le sable de la ville; c'est aussi d'économie. Kaustic, il y a une autre source de bénéfices pour les employés, on sait les raisons qu'on fait payer pour ne pas dénoncer les contraventions.

Toutes ces turpitudes se dévoilent peu à peu au grand jour dans l'enquête municipale, en dépit des promesses ou des menaces faites aux témoins pour les empêcher de déposer. Certes, il y a un grand nombre de ces pratiques frauduleuses qui ne datent pas de l'administration actuelle; le système des pots-de-vin n'est pas d'invention récente, et nous ne soutiendrons pas que les administrations qui ont précédé celle qui a été installée par M. Sheridan, ont été toutes immaculées. Mais il semble que les choses ont pris des proportions telles que la coupe a débordé. Les témoins sont pour la plupart des gens qui ont trempé dans ces tripotages, soit comme tiers intéressés, soit comme employés ou hommes. Ils n'excusent sur la nécessité qui les obligeait à se soumettre à la pression exercée sur eux. Ce ne sont pas, en effet, les plus coupables.

L'enquête dure déjà depuis plus d'un mois. A quoi aboutira-t-elle? Nous ne saurions le dire. Ce n'est qu'une investigation préparatoire qui sera suivie d'un rapport du comité au conseil. Il est de règle qu'on ne doit pas préjuger la culpabilité d'un accusé avant qu'il soit définitivement condamné; aussi nous abstiendrons nous de toute réflexion sur les personnes impliquées. Mais les témoignages recueillis ont suffisamment éclairé l'opinion publique sur la manière dont les choses se passent en général, pour qu'il soit permis à la presse de présenter quelques observations dans l'intérêt des contribuables.

Quand on voit la manière dont les deniers publics sont dilapidés, on a le droit de demander une réforme immédiate et plus ample informé. Un des prétextes invoqués par le général Sheridan pour remplacer l'administration municipale élue par le peuple, a été précisément l'incapacité des anciens conseils qui, disait-on, avaient compromis le crédit de la ville. La nouvelle administration menace de tuer tout-à-fait ce crédit si on la laisse faire, et, au reproche d'incapacité qu'on peut à bon droit adresser aux trois quarts de ses membres, vient s'ajouter la responsabilité de fraudes sans nom pratiquées au préjudice du trésor de la ville et des bourses des contribuables.

C'en est trop! nous semble pour que le commandant militaire actuel révoque les pouvoirs que son prédécesseur a si imprudemment confiés à des mains inhabiles. L'espoir que la population avait conçu à l'arrivée du général Hancock n'a pas été réalisé, mais nous croyons que l'estimable commandant du district, en voyant les choses aller de mal en pis, se décidera à agir. Il n'a pas hésité à prendre des mesures immédiates lorsqu'on lui a fait comprendre la nécessité de protéger la ville contre les inondations, pourquoi hésiterait-il quand il y a urgence à la protéger contre une administration qui compromet dans le présent et dans l'avenir les intérêts de tout le peuple.

Premier prix de Calligraphie et premier prix de Dessin à la plume, accordés au Collège Commercial de Delbosc, au cours des vacances de Noël et Commerce.

Les personnes qui recherchent et apprécient les beaux spécimens de l'art devraient aller visiter le Collège Commercial de Delbosc pour y examiner les nombreux spécimens exposés par les professeurs Austin et Montgomery, maîtres de Calligraphie dans cette institution et seul de belles écritures dans la plume élégante, d'étoffants de divers genres.

Chemin de fer d'Orléans. — Nous avons reçu hier soir, un peu trop tard pour en faire la traduction et l'impression pour aujourd'hui, une copie de la charte de la Compagnie du Chemin d'Orléans; mais nous prévenons les nombreux amis de cette ligne que la compagnie en est bien et dûment constituée et que la charte sera publiée dans notre numéro de mardi prochain.

Théâtre de l'Orléans. — On donne ce soir, la première représentation de *Jean la Poste*, traduction d'*Arrah-Na Pogue*, grand drame en 5 actes et 10 tableaux. Les principaux rôles seront remplis par MM. Seguin, Gravier, Faye, Rosenbaum, Mary, Goujon, Gilbert, Tholer, et par mesdemoiselles Amélie Rimry, Marie Hinry et Tholer. Le spectacle commencera à sept heures.

Demain, lundi, on donnera *Robert le Diable*, chanté par MM. Picot, Van Hoffien, Decré, et Mmes Audibert et Seguin.

Il y avait nombreuse et brillante assemblée, hier soir, à la première représentation de *Rigoletto*. L'œuvre de Verdi a été très bien interprétée. Comme nous l'avions pensé, M. Damiani a donné un cachet de distinction au personnage du roi galant et libertin par excellence. Il a chanté avec grâce et brio son air du premier acte, et avec beaucoup de charme son duo d'amour du second, et sa romance du troisième acte; enfin, il a été avec légèreté le joli mutin du quatrième: "comme la plume au vent." M. Le Chevalier a fait une très bonne personnification de Rigoletto; il a été tour à tour ironique au premier acte, tendre et pathétique dans son duo avec Gilda, et dramatique dans la grande scène du troisième acte. Il a eu beaucoup de succès, et il en aura encore davantage s'il veut mettre un peu plus d'énergie dans cette phrase du troisième acte "c'est ma fille, je la prends sous ma garde." Le cri final "c'est ma fille" pourrait être dit d'une façon un peu plus déchirante ou plus poignante.

Madame Seguin a chanté le rôle de Gilda avec sa correction habituelle; le duo d'amour au second acte et le solo qui suit lui ont valu des applaudissements mérités, car outre le charme et l'expression qu'elle y a mis, elle a exécuté quelques jolis traits. Le quatuor du quatrième acte a été très bien soutenu par MM. Damiani et Le Chevalier et mesdames Seguin et Audibert. Nous ne complimenterons cette dernière ainsi que M. Van Hoffien que pour mémoire, les rôles de Madeleine et de Sparafucil étant très courts et peu importants. En somme, l'exécution de l'œuvre de Verdi a été excellente sous tous les rapports et c'est un succès de plus à ajouter aux succès déjà nombreux et variés qu'a remportés notre troupe lyrique.

L'Epoque. — Une annonce qu'on trouvera plus loin prévient les souscripteurs de l'EPOQUE qu'à partir de demain lundi 3 février, les bureaux et l'imprimerie de ce journal seront transférés rue de Chartres, No 122, entre les rues St-Louis et Toulouse, ancien local du PROPAGATEUR CATHOLIQUE.

Nouveauté de printemps. — Comptant sur les revirements subite de température qui caractérisent notre climat, le sieur E. Gigiuel, une des plus jeunes et plus entreprenantes de la rue du Canal, n'attend pas que les frimas de l'hiver aient cessé de se faire sentir, pour déballer ses nouveautés de printemps. Il suffit, en effet, de vingt-quatre heures pour opérer un changement à vue et pour substituer les fleurs de bagatelles et de mousselines aux épaisses étoffes d'hiver. Les dames feront donc bien de prendre leurs précautions à l'avance et d'aller choisir dans la splendide assortiment de M. Gigiuel les étoffes propres au printemps. Nous les renvoyons à l'annonce pour une liste détaillée des nouveautés que viennent d'apporter à cette maison les steamers "Gladiator" et "Bavaria."

M. Gigiuel annonce qu'il vendra toutes ces jolies choses à très bas prix.

Courtage. — L'ancien trésorier de la ville, M. J. Hernandez, vient d'ouvrir un bureau de courtage rue Carondelet No 11. Il s'occupera de la vente et de l'achat des billets d'Etat et des billets de ville, des warrants et autres valeurs, des transports et la connaissance approfondie qu'il a des affaires financières de l'Etat et de la ville le mettront à même d'opérer avantageusement pour ses clients toutes les négociations de ce genre. De son moment on le trouvera toujours à leurs publiques sont et rapides et si fréquentes, les services d'un intermédiaire bien informé et capable de donner de bons conseils sont éminemment utiles. M. J. Hernandez a d'ailleurs de nombreuses relations et nous croyons qu'il ne tardera pas à agrandir son cadre, en ajoutant à son bureau de courtage la vente à l'encan et la commission. Nous engageons donc les marchands et le public en général à ne pas manquer d'assister à cette vente qui aura lieu demain lundi, 3 du courant, à 10 heures du matin, à leur salle d'encan, rue de Chartres. Pour plus amples renseignements, voyez l'annonce.

Extrait de Caldwell. — On sait que la nevralgie altère souvent la couleur des cheveux et les rend gris avant l'âge. Mme Caldwell prétend que son extrait, appliqué à la tête, fait disparaître ces maux douloureux et guérit la guérison est si difficile. S'il en est ainsi sa préparation serait éminemment bienfaisante. Voir l'annonce.

Une prime dans le tabac "Century." — M. Maron, commis à l'hôtel St-Charles, assure qu'un voyageur demeurant dans l'hôtel, a reçu du bureau d'où d'un paquet de tabac "Century." Il n'y a pas de doute qu'on ne mette de l'argent dans ce tabac, comme on l'a annoncé. La vieille réputation, le caractère respectable et la richesse de la maison Turley, de New-York, garantit que cette maison fait ce qu'elle dit. M. G. W. Turby, bien connu parmi les négociants du Sud, qui est à présent dans cette ville, et qui a été longtemps attaché à cette ancienne maison de tabac nous assure que le tabac "Century" est le meilleur, le plus pur et le plus doux que pas fin qu'il ait, et que les chiqueurs verront en l'essayant que cela est vrai; et il doit aussi pouvoir assurer à ceux qui ont des billets de différente valeur jusqu'à cent dollars, d'un plaisir agréable pour dans les paquets de tabac "Century." Bartholin, Calaway et Co, 105 et 107 rue Gravier, sont les agents de cette marque pour la ville. On vend de ce tabac dans les magasins de cigares et de tabac.

Montres d'or. — Nous recommandons à nos lecteurs le magasin de M. E. PRIOLLAUD, habile horloger français, No 1, rue Carondelet. Nous avons vu un assortiment de montres dont les prix varient de $50 à $300, toutes garanties 18 carats.

☞ Ne manquez pas d'assister à la grande vente, par suite de succession, de beaux articles de ménage, au No 174 rue du Canal, vente qui a lieu les mardis, jeudis et samedis. On prend les billets de ville au pair.

NOUVELLES MARITIMES.

Parti de Philadelphie, le 24 janvier, navire à vapeur Juniatta, pour la Nouvelle-Orléans, devant toucher à la Havane.

Arrivé à Boston, le 25 janvier, goélette Anna, de la Nouvelle-Orléans.

Parti de New-York, le 24 janvier, navire à vapeur Victor, pour la Nouvelle Orléans.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPERATURE—24 Janvier.

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, Enseigne Bienville et Chartres.

6 heures A. M.	30 degrés.	
Midi	44	"
3 heures P. M.	48	"
6 heures P. M.	40	"

Retour. — Le général Hancock, avec les membres de son état-major, était de retour hier soir de sa réunion à Galveston, Texas, où il n'était pas encore allé depuis sa nomination de commandant militaire du Cinquième District. Le général a été charmé de l'accueil empressé et bienveillant qu'il a reçu en tout lieu dans sa tournée.

Renvoi immédiat. — M. Stokes, le témoin courageux dont notre rapport d'hier sur l'investigation provoquée par M. Marques, contenait les déclarations hardies, claires et nettes, en dépit de l'intimidation exercée contre lui, et qui avait été arrêté sous prétexte qu'il avait sur lui une arme cachée, a été renvoyé immédiatement par le Recorder Neville qui, sans hésiter, a déclaré illégale l'arrestation ordonnée par le Maire. Nous pensons que le général Hancock ne tardera pas à agir de son côté, en sous qu'il éprouve encore des scrupules à user de son pouvoir militaire pour réparer autant que possible le mal que le pouvoir militaire a fait, il n'hésitera pas du moins à protéger les témoins qui sont appelés à déposer de enquête où il agit des intérêts de toute la ville.

Arrestation de voleurs. — Les personnes conduites par le lieutenant Chris Madeleine et les officiers Joe Maddeu, Dumas et Malione, dans l'affaire du vol de la rue Royale, ont amené l'arrestation des quatre individus dont les noms suivent: Pierre Bertin, garçon de salle au restaurant Forget, Paul Tuoro, Théophile Savare et Geo. Foster. Bertin avait déjà été arrêté à l'époque où le restaurant Forget était rue de Chartres, au trou avait été percé dans un mur mitoyen, au moyen de quoi on vol fait comme au dépérissement du voisin. Le montant retrouvé jusqu'ici est de $1,300.

Feu. — Le feu a pris hier matin dans l'attique d'un café, situé au coin des rues Bourbon et Toulouse, et occupé par J. Lutraint. Dans la supposition que le feu était dû, l'ouvrier d'un tuyau de cheminée, la police a arrêté J. Lutraint, J. Lanitance et un garçon de barre, qui ont donné caution devant le recorder Gastinel. Le dommage est faible, la police et quelques citoyens ayant pu éteindre l'incendie avant l'arrivée des pompiers.

Autre feu. — Hier matin, vers 1 heure et demie, un feu a éclaté dans la maison de Mme N. C. Schaffer, rue Camoulet, près de l'escalier de Delery, maison qui a été entièrement détruite. Aucune alarme n'a été donnée.

Cour criminelle. — Cette Cour a prononcé hier les sentences suivantes:

Condamné à mort, Charles Joseph, (c) pour le meurtre de sa femme.

A mort, Anderson Johnson, pour le meurtre de sa femme.

Aux travaux forcés perpétuels, Michael Catchieu, pour le même crime.

A 15 ans de prison au pénitencier, Vincent Grego, pour le meurtre d'un Sicilien.

A cinq ans de travaux forcés au pénitencier, Jas Gowens, pour vol.

A 2 ans de détention à la maison de refuge, John Jackson, pour assaut avec intention de viol.

A six mois de travaux forcés au pénitencier Wm Johnson, pour vol.

A trois mois de la même peine Samuel Thompson pour la même offense.

Les affaires de Jefferson Lewis, pour meurtre, et d'Ammy Crangton, pour viol, ont été remises à samedi prochain.

Cour du recorder Gastinel. — Un affidavit a été fait par W. H. Wells contre Joseph Butt, fermier du marché français aux fruits, et contre Jacob Gravesig, fermier du marché aux légumes, les accusant d'avoir exigé et reçu des droits des personnes vendant dans d'autres endroits que ceux désignés dans la section 3 de l'ordonnance de ville, en contravention de la section 18.

Un affidavit a été fait contre Frank Smith par Francis Turner, l'accusant d'avoir assailli Sarah Lee avec intention de la tuer. L'attaque a eu lieu au coin des rues Remparts et Toulouse.

Convention. — Séance du 1er février.— Une résolution est présentée pour payer au Picayune la somme de $500, comme indemnité pour numéros de ce journal fournis à la Convention.

M. Cromwell (noir) propose de déposer la résolution sur la table, sujette à appel. Perdu.

Bien que M. Isabelle (c) ne partage pas les sentiments du Picayune, il pense cependant qu'on ne doit pas refuser d'indemniser ce journal qui a montré aussi quelque courtoisie aux membres de cette convention.

M. Cromwell: Je propose de faire payer la faveur au Times de la Nile-Orléans. M. Burel seconde la motion.

Qui crie: non, non, non; un membre disant: "Ce journal n'a pas été contrôlé."

M. Blackburn veut qu'on paye les imprimeurs et propriétaires, bien que le Picayune ait représenté d'une manière scandaleuse les vues de cette convention.

En conséquence, il offre la résolution suivante: "Une somme de $500 est accordée au Picayune, pour la manière dont il a traité la convention et représenté ses vues."

M. Waples s'indique de ce qu'on pense à donner $500 à un journal rebelle quand il n'y a pas 5 cents au trésor pour payer le secrétaire de la convention. M. Waples se livre à beaucoup d'injures contre notre pole conférée qu'il trouve méprisable justement parce qu'il marche par quatre chemins sans aucune décidée. C'est cette décence que M. Waples coutdamne. Il lui reproche de lui avoir fait tenir, lors de l'émeute de juillet, en engage qui ne fut jamais le sien. Il ne voiera jamais une pleaire pour un semblable journal.

M. Harper veut qu'on paye pour tous les journaux dont on use pour le Times aussi bien que pour le Picayune si on lit le Times.

M. Waples lui répond et lui conseille d'aller à l'école.

M. Harper répond qu'il a été naturalisé citoyen américain à New-York en 1855.

La résolution de Cromwell est rejetée.

M. McMillan propose qu'on paye exactement ce Picayune et au Commercial Bulletin, les numéros qu'ils ont fournis.

M. Wickliffe pense qu'on a fait au Picayune, en le lisant, assez d'honneur pour qu'il s'en contente. Son rapporteur n'a-t-il pas été aussi admis dans le sein de la Convention? Il doit en être reconsidéré.

M. Meadows, (noir) pense qu'il y a folie à payer des journaux qui ne disent rien des réunions ou ce qui concerne la ville qui prend soin.

La résolution est alors déposée sur le bureau, et il n'est plus question de journaux.

Investigation Baker. — Témoignages pour la défense.—Patrick Buckley est appelé et déposa: Je connais F. J. Stokes. Il m'a demandé de le présenter pour obtenir la fluteuse de police de district; je lui promis de faire tout ce que je pourrais; il me demanda de porter de l'argent à Stanley pour lui; la somme s'élevait à $300. Stokes l'avait demandée le lendemain pour lui. Je ne pris pas l'argent et dis à Stokes: Je connais Stanley trop bien pour l'approcher avec de l'argent. De tout ce que j'ai appris de Stockes, je considère son caractère comme entaché et ne le croirais pas sur serment.

Je sais qu'il y a une remise bâtie sur le dépôt de la rue Etat avec les bois de la place forme élevée dernièrement sur la place Lafayette. Cette remise sert aux chevaux du département du commissaire des rues, et le bois dont il est question avait été donné par des particuliers.

Peter Crosby, prête serment et dit: J'ai vu Stanley et Stokes parler ensemble Stokes dit: il y a 600 pour vous. Stoke mit un morceau dans en poche; mais je n'ai pas vu l'argent Stokes dit: Je suis que votre et Baker pouvez avoir la lieutenance pour moi. Stanley lui répondit: Je en mets et Stokes lui dit: dites à Baker que je dirai tout ce qu'il voudra devant le comité d'investigation pour l'aider à sortir de la. Le témoin corrobore les dépositions de Buckley.

R. W. Shelby, prête serment. Il répète ce que les précédents témoins ont dit, et corrobore leurs témoignages. Il dit que Stokes avait nommé un pons pour son parti, qu'il avait vu le voyé chez lui, parce qu'il l'avait en à bon marché. Il avait donné aux épaves le nom de Marin Des parde qu'il ne voulait pas que le nom fut paru, sur le bill de vente. Mais on y voit la signature officielle de Stokes.

Je ne connais M. Guinn une goulette de coquilles que Stokes a vendue à M. Guinn. Stokes ne m'a jamais donné $15. Je ne lui dois pas $2 50. Je n'ai jamais fait d'arrangement pour partager l'argent qu'il pourrait avoir de M. Guinn. Je n'ai jamais vendu de lest ou de chaux à la ville. Je connais Green qui arrosait les rues autour du quartier général de Sheridan. Je sais que Stokes reçu $40 et ses frais, et qu'il a fait payer à Green $40 et ses frais. Je lui dis alors que la charrette devrait travailler pour rien la moin proclain. Je ne sais si cet argent a été remis à la ville. Baker me chargea de surveiller Stokes attendu que ses épaves ne rendaient pas tant que les épaves du 2ème et 3ème district.

Le témoin ne sait pas qui a effacé la date du "3 avril" sur un reçu. Il ne sait pas non plus ce qu'est devenu l'argent reçu pour la vente de la chaux. Il ne sait pas qui a reçu